

Communiqué de presse

Contact : Dr Nathalie Delphin

06 11 69 16 06

E mail : nathalie.delphin@sfcd.fr

Site Internet : www.sfcd.fr

La Ministre de la Santé lâche le droit des femmes

Il y a 20 ans, le SFCD, missionné par l'UNAPL et aux cotés de l'Association des Femmes Médecins, obtenait l'**amélioration de la couverture maternité pour les non-salariées non-agricoles**.

Une reconnaissance nécessaire et qui, pour beaucoup, n'était pas évidente. Au-delà des professionnelles libérales, ce sont toutes les professionnelles non-salariées non-agricoles qui ont bénéficié de ce droit aux indemnités maternité sans condition autre que celle d'en faire la demande.

Lors de la Grande Conférence de la Santé, notre Ministre (qui depuis ce même jour n'est plus en charge du Droit des Femmes) accorde 3 000 euros pendant 3 mois ajoutés à l'actuelle allocation forfaitaire pour certaines femmes médecins, et **reconnait par la même la nécessité d'améliorer encore ces prestations maternité !**

Pourtant, cette annonce interpelle vivement le SFCD.

Quel sens donner à cette mesure ?

Pourquoi seules des femmes médecins auraient besoin d'amélioration de leur couverture maternité ?

Quid des autres professionnelles de santé ? Quid de l'ensemble des professionnelles artisanes, commerçantes, industrielles, libérales... ?

Pourquoi seules des femmes médecins acceptant de limiter leurs rémunérations bénéficieraient des prestations supplémentaires, financées par l'augmentation des cotisations de tous ?

Le SFCD est convaincu que c'est l'activité de chacune qui devrait déterminer le montant de cette indemnité et ceci pour TOUTES les femmes exerçant une profession indépendante.

Le SFCD lance un appel à l'ensemble des organisations professionnelles non-salariées, non-agricoles.

Pour dénoncer cette mesure discriminante et non solidaire.

Pour défendre l'intérêt de toutes les professionnelles indépendantes.

A PROPOS DU SFCD

Créé en 1935, le SFCD est le plus ancien syndicat de la profession dentaire. Composé de femmes chirurgiens-dentistes bénévoles de tous modes d'exercice (libéral, salarié, universitaire, dentiste-conseil, collaboration), le SFCD centre sa réflexion sur l'intérêt général et le long terme.

